

# LE PROJET DES JARDINS DU RHÔNE

La commune va acquérir 10 hectares de forêts au centre de Vernier. A l'abandon depuis plus de 20 ans, le Bois de la Grille sera débroussaillé et revitalisé avec le financement de l'Etat de Genève. Il s'agit de préserver ce bois qui possède notamment deux prairies sèches où poussent des orchidées et des restes de pinèdes, de plus en plus rares à Genève.

Des panneaux didactiques seront posés afin d'informer le public sur la valeur biologique du site. Par contre, le lieu-dit «Au Moulin» fera l'objet de légers aménagements.

Avec la collaboration de la Ville de Genève, la prairie de Château Bloch sera aménagée pour accueillir une place de jeux près du restaurant, ainsi que des places pour pique-niquer.

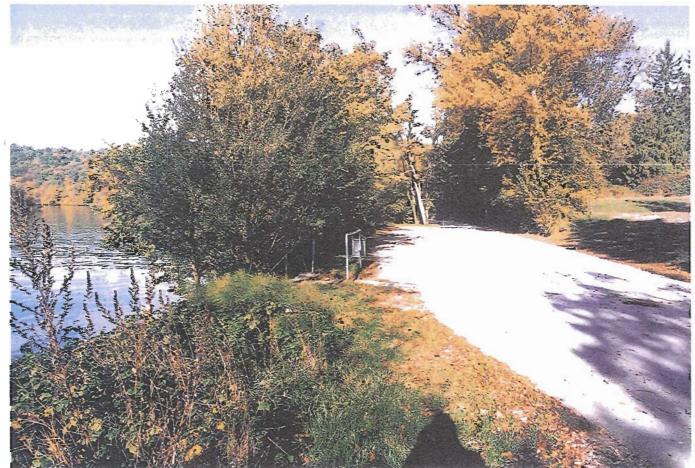


Photo Urba

Le lieu-dit «Au Moulin» est la zone la plus intéressante pour les gens souhaitant être au bord de l'eau

### Le projet des Jardins du Rhône

C'est une histoire qui avait mal débuté mais qui finit bien.

Le Bois de la Grille a fait l'objet d'une longue procédure opposant l'hoirie de feu Jean Dionisotti à l'Etat de Genève. En 1960, 75 000 m² de la parcelle concernée furent déclassés en zone de développement industriel. Par la suite, 30 000 m² ont été vendus à la société Esso.

En 1972, la Confédération prit un arrêté fédéral urgent qui mit ces terrains sous protection provisoire.

Cette mesure est ensuite reprise en 1980 par l'Etat. Elle sera à nouveau confirmée en 1987 par l'affectation en zone de bois et forêts du solde du terrain et en 1989, par la loi sur la protection des rives du Rhône.

Ces décisions ont entraîné une demande de dédommagement de 13 millions de francs de la part du propriétaire.

Dans un arrêt daté du 29 mai 1996, le Tribunal fédéral a rejeté la demande de dédommagement, considérant que l'adaptation d'un état de fait à un principe majeur de l'aménagement du territoire ne constituait pas une

restriction du droit de propriété. Bref, depuis lors, l'hoirie refusait de vendre à l'Etat de Genève.

C'est alors que la commune de Vernier est entrée en jeu. Suite à des négociations, la commune a donc voté en mars dernier l'achat du Bois.

Sur les 104 535 m² en question, 2700 m² ont déjà été cédés à l'Etat et 400 m² à la commune suite à la création de l'autoroute de contournement. Les actes en question ont été passés à fin 1998, mais le Registre Foncier n'a enregistré ces modifications qu'en février dernier.

#### Bois délaissé

Cet achat s'inscrit dans le vaste cadre de la mise en valeur et de la protection du Bois de la Grille, du Bois des Frères et de la parcelle «Au Moulin».

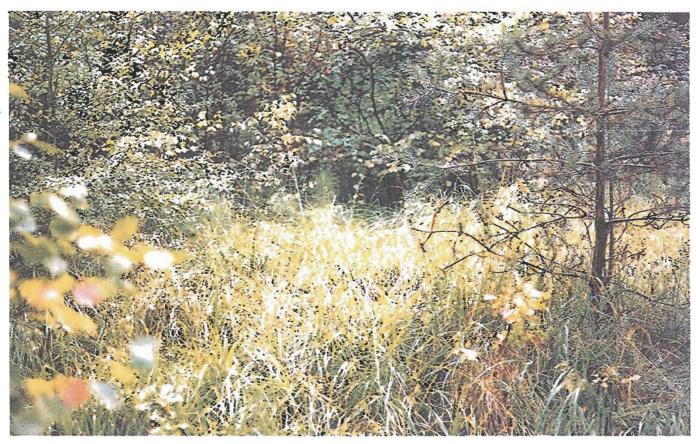
Ce projet, élaboré en janvier 1999 avec l'appui du bureau Urbaplan, pour l'avenir a été intitulé «Les Jardins du Rhône». Il s'insère dans la droite ligne du nouveau plan directeur communal approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 octobre 1997.

Une des options de ce document était justement la création d'un réseau de parcs et promenades.

Cette zone d'environ 35 hectares de forêts se situe à 15-20 minutes à pied du cœur de Vernier-Village, à 10-15 minutes du quartier de Poussy et des Tattes, à 25-35 minutes des Avanchets, idem depuis Châtelaine, 10-15 minutes des Libellules, idem depuis la cité du Lignon ou encore 20-25 minutes d'Aïre.

Jamais entretenu depuis environ 25 ans, le Bois de la Grille bénéficie néanmoins d'une végétation très diversifiée. Le bois se compose notamment de prairies sèches et de pinèdes qui sont des milieux de plus en plus rares dans le canton. Reste que ces pinèdes sont menacées par l'embroussaillement, faute d'un entretien régulier.

Quant aux prairies sèches, elles se composent d'un cortège floristique riche et intéressant. On y trouve entre autres des orchidées (Epipactis, Gymnadenia, Ophrys, Platanthera, etc.). Ces prairies souffrent des dé-



Le Bois de la Grille bénéficie d'une végétation très diversifiée

## Le projet des Jardins du Rhône

tritus résultant d'une fréquentation humaine inappropriée.

#### Grands mammifères

Le cours du Rhône représente un territoire protégé à près de 75%. En effet, le fleuve est exempt de chasse depuis 1974, retenant depuis entre 10 et 20 000 oiseaux hivernants. Outre ceux-ci, le Bois de la Grille attire des grands mammifères. On y trouve notamment le renard, le blaireau, le sanglier et le chevreuil.

En fait, cette zone forme une sorte de couloir de déplacement qui passe aussi à travers les vignes. La situation actuelle pourrait être encore améliorée par la suppression de certaines zones grillagées.

Suite au projet d'Urbaplan, un plan de revitalisation a été mis sur pied en juin 1999 déjà, en vue d'un achat. Le Bureau de travaux et d'études en environnement (BTEE) a étudié très précisément les tâches à accomplir dans l'immédiat, mais aussi sur huit ans. Dans un premier temps, il sera nécessaire de ramasser les déchets

s'y trouvant. Il s'agit principalement de papiers, bouteilles de verre, de plastique, de matelas, d'épaves de vélomoteurs, de caddies, de boîtes de conserves, etc...Il est prévu d'éliminer les cendres, ainsi que les emplacements de feu existants.

L'infrastructure métallique située au sommet de la parcelle concernée devra être démontée, découpée au chalumeau, puis évacuée. Le petit bâtiment en béton et en briques situé à proximité de l'ABARC n'a plus aucune vocation. Il sera démoli.

Afin de permettre aux prairies maigres ainsi qu'aux pinèdes de jouer leur rôle biologique et de retrouver une certaine biodiversité il est nécessaire de prévoir un important débroussaillage.

En 1985, le Conservatoire et Jardin botanique de la Ville rendait un rapport final relevant qu'environ 64% de la superficie des prés maigres étaient partiellement ou totalement embroussaillés. Il sera donc nécessaire d'abattre certains arbres et de débroussailler les deux prairies sèches.

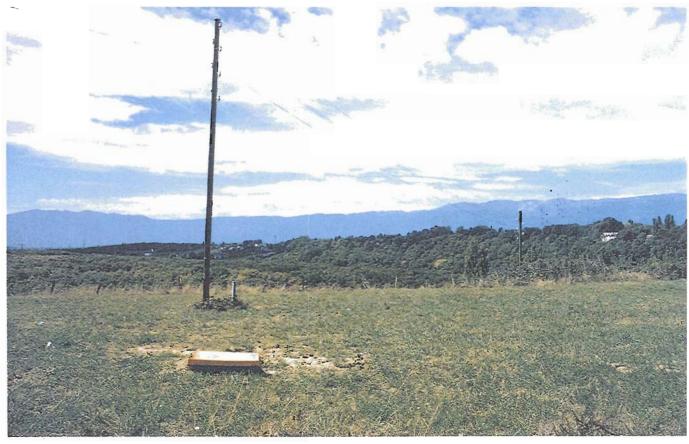
Un entretien forestier sur plusieurs

années est indispensable. Les nombreux bois morts et arbres couchés seront empilés de manière à créer des gîtes pour la faune.

La commune prévoit aussi d'améliorer un seul et unique cheminement afin d'éviter que le public ne se balade n'importe où et ne piétine les prairies à orchidées.

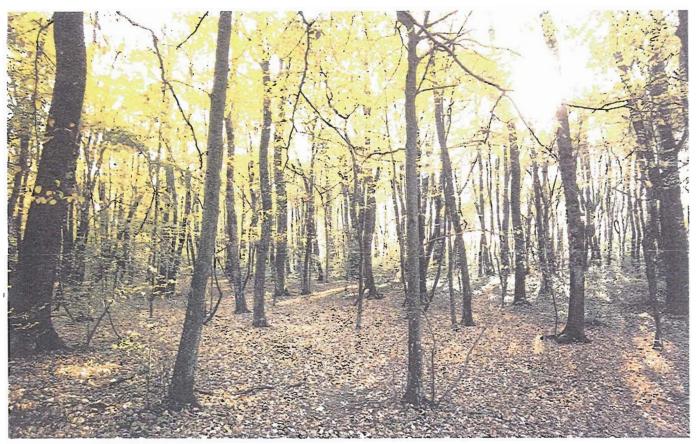
Un système de barrières rustiques en bois aux différentes entrées et accès du Bois sera mis en place. Il permettra d'empêcher l'accès des véhicules à moteur, des VTT et des chevaux. Les accès du côté nord seront supprimés. Seules les promeneurs pourront passer.

Des panneaux didactiques seront posés afin d'informer le public sur la valeur biologique du site et sur les différentes espèces faunistiques et floristiques que l'on y trouve. Ce programme se fera avec l'aide du Département de l'aménagement du territoire, dans le cadre de compensations écologiques liées au doublement des bretelles d'autoroute, à l'intersection des routes de Vernier et de



La prairie de Chateau Bloch offre un magnifique point de vue sur les berges du Rhône

### Le projet des Jardins du Rhône



Le Bois des Frères, ses parcours mesurés pourraient être complétés par un parcours Vita

Photo Urbaplan

Meyrin. Le Département de l'intérieur, le Conservatoire et Jardin botanique de la Ville de Genève, Pro Natura et le BTEE collaboreront avec la commune.

### Restaurant agrandi

Dans le cadre du projet global, la commune prévoit également de réaménager d'autres emplacements. Ainsi le site abritant quinze bâtiments «provisoires» près de Château Bloch.

Précédemment à disposition des saisonniers, certains de ces locaux sont loués pour quatre ans au Cern, d'autres font l'objet de contrats avec l'AGECAS, qui vient de fusionner avec l'Hospice Général. Un bâtiment abrite un restaurant servant environ 75 repas par jour.

Si dans l'immédiat, le maintien de la majorité de ces constructions paraît inévitable, des solutions de remplacement sont envisagées. Il est prévu d'agrandir le restaurant et de le moderniser.

Toute proche, la prairie de Château Bloch consiste en un vaste plateau d'environ 7000 m², bien exposé et

offrant un magnifique point de vue sur les berges du Rhône, ainsi que sur le parc de la Mairie.

Sa vocation est d'accueillir des jeux et des emplacements permettant de pique-niquer et de faire des barbecues.

#### Bois des Frères

Appartenant à la Ville de Genève, le Bois des Frères est découpé en différents sous-secteurs.

Certains méritent d'être préservés de tout dérangement par les promeneurs ou les chiens, tandis que d'autres ont une fonction récréatives.

Lorsque le sous-bois est clairsemé, il permet une plus forte pénétration du public. Les parcours mesurés qui traversent ce Bois pourraient être complétés par des installations du type parcours Vita.

On peut envisager d'y installer aussi quelques bancs et tables le long des chemins et dans certaines clairières. Les cheminements piétonniers devraient tous être perméables.

Enfin, dernier secteur concerné, le

lieu-dit «Au Moulin». C'est la zone la plus intéressante pour les gens souhaitant être au bord de l'eau, un peu à l'image de l'Allondon, en dessous de Dardagny.

Il ne s'agit pas d'y créer des aménagements durs ou sophistiqués mais au contraire, de mettre en valeur une relation privilégiée au cours d'eau. Le pré de fauche sera transformé en prairie fleurie avec quelques bancs et des plantations légères. Les berges feront l'objet d'un aménagement permettant le contact avec le fleuve. Il est souhaité aussi de délocaliser la carrosserie qui devrait être transférée dans une zone adéquate.

Quant au proche nant de l'Avanchet, ses berges seront traitées avec des méthodes de génie biologique.

A moyen terme, il peut être envisagé de parvenir à obtenir une réduction de l'emprise des dépôts pétroliers dans ce secteur. En effet, la Confédération a diminué ses exigences de stockage. Dans tous les cas, le Conseil administratif souhaite favoriser toute solution allant dans ce sens.

Serge Guertchakoff